Image not found or type unknown

Avertissement pour retard ...

Par **Alex94300**, le **06/03/2013** à **10:22**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI et j'ai un petit soucis de compréhension à propos de l'attitude qu'a mon patron depuis quelques semaines envers moi et ce, concernant mes horaires de travail. je m'explique, j'habite à 1h20 du bureau et dépend des transports de la RATP ce qui fait quasi 3h par jour. Depuis le debut de mon contrat c'est à dire avril 2012 j'arrive tous les matins à 9h sans que personne ne me fasse de remarques étant donné que j'arrive tout de même dans les premiers au boulot. Mais depuis quelques semaines mon patron est sans arrêt derrière mon dos à me faire des remarques insupportables voir même humiliantes tant il s'exprime de manière desobligeante devant mes collègues... Pour couronner le tout, il m'a envoyé un avertissement pour retard répété et ma menacé oralement qu''il m'en enverrait un autre dans quelques jours pour le meme motif. J'ai donc cherché à comprendre cette colère subite envers moi et ai vite décidé de de relire mon contrat de travzil pour consulter mes horaires mais aucun paragraphe n'y faisait allusion... J'ai donc décidé de consulter le panneau d'affichage, mais n'en ai pas trouvé. Ma question est la suivante, quel recours ai-je pour me protéger d'une telle attitude ?
Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **06/03/2013** à **11:53**

Bonjour,
Vous pourriez déjà vous rapprocher de l'Inspection du Travail pour savoir si l'employeur leur a fait part d'un horaire collectif conformément à l'art. D3171-4 du Code du Travail...
Cela donnerait plus de force à la contestation du licenciement en plus des arguments que vous avez déjà soulevés...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés